

PARDEVANT les NOTAIRES résidans en la ville de Montréal dans la Province du Bas-Canada, soussigné, FUT PRESENT

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces présentes
à M

à ce présent et acceptant, pour à première réquisition partir de
cette ville en qualité de Canots ou Bateaux, pour faire le voyage, tant en
dans un de montant

Et avoir bien et dûment soin pendant les routes et étant au dit lieu, des Marchandises, Vivres, Pelleteries, Ustensiles et de toutes les choses nécessaires pour le voyage ; servir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que le dit Sieur

ou tous autres représentant personne au quel il pourroi transporter le présent engagement, lui demanderont de licite et honnête, faire profit, éviter dommage, l en avertir s'il vient à sa connoissance, et généralement tout ce qu'un bon doit et est obligé de faire ; sans pouvoir faire aucune traité particulière, s'absenter ni quitter le dit service, sous les peines portées par les Ordonnances, et de perdre ses gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de livres ou chelins, ancien courant de cette

Province,
qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit engagé un mois après son retour en cette ville, et à son départ un équipement

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

FAIT et passé au dit Montréal en l'étude l'an mil
huit cent le de
midi ; et ont signé à l'exception du dit engagé
qui, ayant déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, a fait sa marque ordinaire
après lecture faite.